



Communiqué de presse du 23 août 2017

Mandat du Directeur général de la Caisse des Dépôts : attention dangers !

La décision du Président de la République vient de tomber : Pierre-René Lemas, Directeur général de la Caisse des Dépôts, ne sera pas prolongé dans ses fonctions.

Fait rare, l'annonce de cette décision provient directement du Directeur général de la CDC dans un communiqué de presse envoyé le 22 août 2017 à 21 heures et s'autodésignant lui-même pour assurer l'intérim de la fonction jusqu'à l'arrivée d'un nouveau Directeur général.

Emmanuel Macron a choisi de ne pas prêter le flan à la critique en ne prenant pas de mesure spéciale à l'égard de Pierre-René Lemas. L'UNSA prend acte de cette décision, mais s'inquiète de la feuille de route qui sera fixée au prochain patron(e) de la CDC et de son Groupe.

Les plus folles rumeurs circulent déjà dans la presse sur l'avenir de l'institution et du mandat du prochain DG : vente des filiales Compagnie des Alpes, Icade, CNP, ... ; séparation des activités de la CDC, notamment de la branche Retraite et des Fonds d'Epargne ; transformation et modification de la Commission de Surveillance par un Conseil d'administration ? Bref : un vrai démantèlement de la Caisse des Dépôts tout juste après avoir fêté ses 200 ans en présence à l'époque d'Emmanuel Macron.

A ce stade, l'UNSA Groupe CDC n'entrera pas dans les spéculations et élucubrations diverses et variées provenant de l'interne comme de l'extérieur. Mais ne peut en revanche que s'interroger sur l'avenir de la CDC et de ses filiales !

Pour l'UNSA, le Groupe CDC doit continuer ses missions d'intérêt général d'aide au développement économique des territoires, de protection de l'épargne populaire, de gestion des retraites publiques, de financement des logements sociaux et des infrastructures d'intérêt général,

Les filiales historiques de la CDC (Icade, CNP, SCET, ...) doivent demeurer au sein du Groupe afin de maintenir une synergie avec les activités de la maison mère, tout comme l'ancrage de la Banque publique d'investissement.

La mise en place d'un Conseil d'administration serait tout simplement une privatisation de la Caisse. La CDC doit garder son autonomie et rester indépendante sous le contrôle du Parlement. Comme l'UNSA le revendique depuis des années, l'entrée des représentants du personnel doit se faire au sein de la Commission de Surveillance.

Le choix d'une politique libérale court termiste serait désastreuse pour l'avenir du groupe CDC et de ses personnels publics et privés. Une véritable erreur politique. Mais nous n'en sommes pas encore là !

Contact presse : Luc Dessenne 06 82 80 57 04